

Séance du 26 Mai 2008

Le vingt six mai deux mille huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 19 mai 2008

Date d'affichage : 02 juin 2008

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Lotissement le Bois Hébert :

- Suite à la séance du 28 avril 2008, Mme le Maire devait recontacter le Crédit Mutuel afin de supprimer la commission de réservation.

Lotissement Le Bois Hébert :réalisation d'une ligne de trésorerie (reçu le 30/05/2008)

ARTICLE 1 : Madame le Maire de CARANTILLY est autorisée à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 150 000 €, dans l'attente de percevoir la somme correspondant à la vente des terrains.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, par périodicité annuelle, sur fourniture d'un nouvel extrait de délibération et des derniers documents comptables, sauf dénonciation 1 mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux moyen mensuel du marché monétaire (T4M EONIA), majoré de 0,30.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 : La Commune de CARANTILLY s'engage, pendant toute la durée du crédit, à ajuster et à mettre en recouvrement les ressources nécessaires (impositions, cotisations, etc...) pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE 4 : Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à établir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur. Le Conseil Municipal lui donne pouvoir, avec faculté de subdéléguer, à cet effet. Dans cette hypothèse, pouvoir est donné à Monsieur Pierre BOURGE, en sa qualité de premier adjoint au maire.

- Mme le Maire fait le point sur les ventes des parcelles. Il y avait 8 candidats d'inscrits pour le lotissement depuis 2006. Une seule personne maintient sa demande pour le lot n°1. Une nouvelle personne s'est inscrite pour le lot n°4. Les autres candidats ont soit trouvé ailleurs, soit ne sont plus intéressés ou soit sont injoignables par téléphone. Pour ces derniers un courrier va leur être envoyé. Des pancartes publicitaires vont être mises en place au lieu dit le Poteau ainsi qu'au Calvaire.

- M. Bourge indique que les travaux ont commencé le 30 avril et qu'ils se termineront en principe le 30 mai. La vente des parcelles sera possible dès début juin.

Lors des réunions de chantier, des soucis sont apparus, en particulier avec le géomètre (surfaces des parcelles non communiquées à ce jour, bornage effectué tardivement, problèmes de canalisation pour les eaux pluviales).

- Le CM réfléchit sur l'entretien de la haie bocagère, qui se trouve entre le lotissement et la route, afin d'éviter le maximum de nuisance aux nouveaux propriétaires (3 seront concernés).

II. Vente par la Commune de Carantilly d'une bande de terrain au village Outrequin (reçu le 30/05/2008)

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Maître ROUHETTE, notaire à Brécey (50), l'informant que, dans le cadre d'une vente, il s'avère que la commune possède une bande de terrain incluse dans la propriété appartenant à M. et Mme John WARD et vendue à Melle Dona POWER. Cette parcelle située au village Outrequin est cadastrée section D2 numéro 1036, pour une contenance de 116 m².

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant qu'il n'y a aucun intérêt à conserver une parcelle communale enclavée dans une propriété privée, décide :

✓ de céder, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section D2 numéro 1036, d'une contenance de 116 m², à Melle Dona POWER ;

✓ d'autoriser Mme le Maire à se rapprocher de l'étude de Maître ROUHETTE, notaire à Brécey (50), afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires à cette cession, ainsi qu'à en signer tous les documents (compromis, acte de vente, ...)

III. Adhésion de la commune de Montrabot au Syndicat Mixte du Point Fort (reçu le 30/05/2008)

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Point Fort en date du 06 mai 2008, acceptant l'adhésion de la commune de Montrabot,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Montrabot au Syndicat Mixte du Point Fort pour la compétence transport et traitement des déchets ménagers.

IV. Nomination d'un A.C.M.O. : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail (reçu le 30/05/2008)

Mme le Maire s'étant retirée des débats, M. BOURGE, adjoint responsable du personnel communal expose :

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction Publique, stipulent que toutes les collectivités et établissements publics ont obligation de désigner au moins un A.C.M.O. dans leurs services. Cet agent, sous la responsabilité de l'autorité territoriale, est chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne M. Michel HENRY, Adjoint technique de 2nde classe, pour accomplir cette mission.

V. Questions diverses :

- Les ragondins : La fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche propose ses services pour un montant de 452 € par an. Le CM refuse cette offre. La société de Chasse est prête à s'en occuper. Le CM attend donc une proposition.

- Suite à la séance du 28 avril dernier, Mme Guyot a écrit une lettre au Maire et aux Conseillers concernant sa demande d'indemnisation pour le passage du réseau sur son terrain. Mme le Maire est allée au Conseil Général pour se renseigner. La convention qui avait été signée (le 10 août 2006) entre Mme Guyot et M. Dupont, Maire, n'est malheureusement pas complète. Le Conseil Général prépare les documents et nous renvoie les textes officiels. Dès qu'ils seront reçus, le CM en rediscutera et étudiera les autres cas sur la commune.

- Le Presbytère : Mme le Maire informe le CM que l'Abbé Daniel a demandé à l'Abbé Rouellé que les locaux soient vidés pour juillet prochain. Elle va envoyer un courrier de confirmation aux autorités religieuses. Le CM a fait une visite de cet édifice le samedi 24 mai dernier. La commission Urbanisme devra se pencher sur toutes les possibilités futures de ce bâtiment communal. Quoi en faire ? Il faudra de toutes façons résoudre le problème de toiture.

- La Mairie a reçu un courrier de M. Didier Ozouf (vice-président de la Communauté de Communes chargé du tourisme) demandant un délégué pour les chemins de randonnées. M. Bruno Coron a été désigné.

- Le jeudi 15 mai, la Chambre d'Agriculture a réuni les agriculteurs concernés par le passage de la ligne THT sur leurs bâtiments d'élevage.

- M. Dufort rend compte de la réunion de la commission travaux. L'aménagement des WC à l'étang est toujours à l'étude, mais il serait sans doute préférable de le déplacer derrière les jeux (plus discret et plus accessible). Il faudra une pompe de relevage.

Afin de résoudre le problème de sécurité à la cantine dès la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de faire déjeuner les enfants dans la salle de réunion. Il conviendra d'acheter une ou deux tables supplémentaires. Deux tables de la salle de réunion actuelle seront transférées dans la cantine. Les locations de la salle ne sont pas remises en cause pour l'instant. Par contre, les possibilités de réunion sur le temps scolaire diminuent : elles ne seront plus envisageables qu'à compter de 15h30. Il convient aussi d'envisager la mise en place d'une porte de sécurité côté cour. Le CM est d'accord.

- Mme L'Orphelin informe le CM que les plantations d'été sont faites. Les bénévoles ont travaillé les mercredi 21 et jeudi 22 mai. Mme le Maire remercie tous les bénévoles pour leur participation.

- Lotissement « la Bretonnière » : M. Lemièrre souhaite conserver une parcelle d'environ 5 000 m² devant sa propriété. Suite à cette demande, la commission urbanisme s'est réunie et a proposé alors d'aligner les 2 parcelles et de réduire l'achat de 10 000 m² environ. Mme le Maire et M. Bourge ont rencontré M. Lemièrre, qui réfléchit aux nouvelles propositions. Mme le Maire a pris contact avec le CAUE, association qui peut épauler le CM dans la mise en œuvre de son projet.

- Mme le Maire informe le CM de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la Communauté de Communes. Suite à la réunion de bureau, M. Bourge précise que les grandes orientations de ce mandat seront l'urbanisation de la zone de la Chénée avec une priorité à l'imprimerie Garland, la création d'un pôle médical, la relance du SPANC, la réflexion sur une salle polyvalente et la création d'un bulletin d'information.

- M. Bourge informe le CM qu'il y a une modification concernant l'achat du jeu pour l'étang. Il nous avait annoncé un prix de 2 070,28 € TTC à la séance du 28 avril dernier. En feuilletant de nouveaux catalogues depuis cette réunion, il a trouvé le même jeu, chez un concurrent, au prix de 1 682,14 € TTC. Le CM accepte cette modification.

- L'arrêt des trains en gare de Carantilly : Mme le Maire et M. Patin se sont rendus au Conseil Régional à Caen où ils ont rencontré M. Mouraret, Vice Président au transport, ainsi que M. Morel, directeur des transports et son sous directeur. Suite au projet de grille d'horaires cadencés en Normandie et Ile de France, les arrêts dans les petites gares semblent remis en cause. Aucune décision ne sera prise avant la fin de l'année, et une réunion aura lieu courant juin au Conseil Général avec M. Beaufils. De ce fait, l'achat de la gare est mis, de même, en attente jusqu'à la fin de l'année.

- M. Lemerre fait remarquer qu'il était le seul à la remise de médaille de M. Fontenelle (ADPCR). En fait, la Municipalité était en réunion de commission.

- Cérémonie du 8 mai : M. Lemerre se félicite de la participation des communes à la cérémonie cantonale et remercie les conseillers présents. M. Lerouxel explique son mécontentement sur le déroulement de cette cérémonie. En effet cette année, la commémoration a été modifiée par rapport aux années précédentes. Mme le Maire a suivi le protocole prévu par la Préfecture et a fait appliquer celui-ci, en dissociant la cérémonie religieuse de la cérémonie civile. Le choix du vin blanc fut également contesté par M Dupont : pas assez bon, pas assez cher.

- M. Lemerre informe le CM que la journée des associations organisée par l'A.C.L.A.M. aura lieu le 23 septembre.

- M. Lemerre signale qu'une grille est abîmée sur l'accotement route de Cametours, sous la remorque de M. Jeanne.

- M. Lerouxel s'interroge sur l'évolution du dossier « achat d'un véhicule ». M. Bourge explique qu'il n'y a pas de propositions intéressantes actuellement, et qu'il convient de bien réfléchir au type de véhicule à acheter. M. Allix remarque qu'il faudrait être plusieurs à réfléchir. Mme le Maire précise que tous les conseillers peuvent apporter leurs propositions.

- M. Allix souhaite que la commune soit équipée d'une débroussailleuse. Cette dernière est en fait en réparation pour un montant de 80 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

|
Le Maire,

La Secrétaire,